TL 7316

OBJET: COASI - COHOM - Timor Oriental: suivi de la position commune de l'Union

REF: Pesc/Sec 1171.

Le Portugal se réfère aux conclusions de la réunion du Comité Politique des 17 et 18 octobre et souhaite développer les idées alors avancées par sa délégation, s'agissant du suivi de la position commune en objet.

Le Portugal se réjouit des réactions préliminaires favorables des partenaires qui se sont prononcés à cet égard et rappelle que cette question s'inscrit dans un contexte caractérisé à la fois par un quasi-blocage au niveau des négociations sur le statut du territoire menées depuis bientôt quatre ans sous l'égide du Secrétaire-Général de l'ONU et par une aggravation de la situation de la population timoraise sur le plan du respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

La toute récente attribution du Prix Nobel de la Paix à deux représentants de la cause timoraise constitue certainement - les précédents historiques sont là pour le démontrer - un fait politique majeur, qui ne manquera pas d'exercer une influence sur la suite des événements.

A court terme, l'on peut cependant s'attendre à un raidissement de la part du régime indonésien, que ce soit à la table des négociations ou au niveau du comportement des forces militaires d'occupation du territoire.

L'instabilité croissante en Indonésie elle-même au cours de l'année écoulée, dont témoignent notamment les sanglants événements du 27 juillet à Djakarta, est par ailleurs, malheureusement, de nature à confirmer Suharto et le pouvoir militaire, du moins dans l'immédiat, dans leur refus du dialogue et de toute concession tangible pour ce qui est du fond du problème timorais.

Au vu de cette situation et eu égard aux objectifs, priorités et actions prévus dans la position commune du 25 juin, le Portugal est d'avis que le moment est venu pour l'Union et ses Etats membres: a) de faire pression dans les semaines à venir auprès des autorités indonésiennes afin qu'elles s'engagent sérieusement, dès le prochain cycle de rencontres au niveau ministériel prévu pour le mois de décembre, de façon constructive et flexible dans une voie permettant une progression effective et soutenue des négociations portant sur le statut de Timor-Oriental et sur la situation dans le territoire en matière de respect des Droits de l'Homme; b) d'encourager activement la poursuite des réunions intra-timoraises, qui se tiennent elles-aussi sous les auspices des Nations Unies et auxquelles devront prendre part les deux lauréats du Prix Nobel; c) et enfin, de mettre en oeuvre à court terme des actions concrètes contribuant au renforcement du respect des Droits de l'Homme au Timor-Oriental et à l'amélioration substantielle de la situation de son peuple, selon les dispositions mêmes de l'article 2, paragraphe 5, de la position commune de l'Union.

Le Portugal propose que les initiatives évoquées aux points a) et b) ci-dessus prennent, à ce stade, la forme de démarches confidentielles, qui seraient effectuées au nom de l'Union au niveau le plus haut possible et dont les termes seraient bien évidemment discutés dans le cadre des mécanismes de décision de la Pesc. La nécessité de la mise en oeuvre des décisions pertinentes adoptées à cet égard par la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies, et qui continuent pour la plupart d'être bafouées, devrait être également rappelée en des termes non équivoques aux autorités indonésiennes dans ce contexte. A titre d'exemple, le Portugal souhaiterait rappeler la suggestion adoptée par consensus lors de la 52ème session de la CDH à Genève concernant l'établissement au sein du Bureau du PNUD à Djakarta d'un "Programme Officer" chargé du suivi de la coopération en matière de Droits de l'Homme disposant d'un accès régulier au Timor-Oriental, et à laquelle les autorités indonésiennes n'ont pour l'heure donné aucune suite (cf.Pesc/Pres/Dub 601).

Le Portugal est par ailleurs d'avis que tous les pays non membres de l'Union ayant souscrit à cette position commune devraient pouvoir être associés, si tel était leur souhait, à cet exercice de suivi.

Nous nous attendons, en outre, à ce que tous les Etats membres, notamment ceux qui ont une influence non négligeable dans la région, en général, et auprès de l'Indonésie, en particulier, saisissent les prochaines occasions de rencontres bilatérales au plus haut niveau pour rappeler les objectifs poursuivis par l'Union dans le cadre de la mise en oeuvre de la position commune.

Pour ce qui est des actions préconisées au point c) ci-dessus, il s'agirait essentiellement de démontrer, par le biais de mesures positives à la portée nécessairement limitée, que l'Union n'abandonne pas le peuple de Timor à son sort et qu'elle est disposée, au contraire, à contribuer à l'amélioration de sa situation. Compte tenu du fait que les organisations humanitaires ainsi que les ONG's de développement n'ont pratiquement pas accès au territoire, les institutions de l'Eglise Catholique locale ainsi que la Croix Rouge Internationale semblent être les mieux placées pour servir de relais crédibles aux éventuels co-financements de projets décidés par l'Union.

Un certain nombre de projets concrets ont déjà été suggérés par le Portugal, à titre tout à fait indicatif, lors de la dernière réunion du Comité Politique:

1) dans le domaine de la santé: projet de construction d'une polyclinique et d'un bâtiment multifonctions dans la paroisse de Motael, à Dili, dont le coût total est estimé à 1,7 millions d'USD. Une description détaillée, en langue anglaise, de ce projet, qui a été présenté par l'évêque Belo lui-même, sera fournie au Secrétariat-Général du Conseil et pourra également être mise à la disposition des partenaires intéressés.

2) dans le domaine de la défense de l'identité du peuple timorais et de la promotion de la démocratie: étant donné le rôle de l'Eglise dans ce domaine, l'intervention de l'Union pourrait notamment prendre la forme d'un appui à la construction d'un certain nombre d'écoles paroissiales et du "Seminário maior": il s'agit là d'un projet que Monseigneur Belo tient particulièrement à coeur et qui permettrait aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique de compléter leur formation dans le territoire lui-même.

3) dans le domaine de la santé et du développement: des projets déjà mis en oeuvre par la Croix Rouge, ainsi que de nouveaux projets dans le domaine sanitaire et de l'approvisionnement en eau potable pourraient bénéficier d'un soutien communautaire. Des contacts pourraient être pris auprès du CICR à Genève à cet effet.

4) appui aux ONG's actives auprès des communautés timoraises exilées, en Australie et au Portugal notamment, dans les domaines de l'assistance sociale, de l'appui à l'intégration, de l'éducation et de la formation. L'ambassade du Portugal à Canberra nous fera parvenir prochainement des suggestions à cet égard. Le soutien dans ce domaine pourrait notamment prendre la forme d'octroi de bourses d'études à des jeunes timorais.

Toutes ces idées pourront naturellement être précisées à la demande des partenaires, ainsi que dans les enceintes appropriées de l'Union. Les propositions susceptibles d'être avancées par les partenaires à cet égard seront certainement les bienvenues. Les moyens très importants dont dispose l'Union pour l'aide humanitaire, la coopération au développement, les concours financiers aux ONG's et, plus récemment, la promotion de la démocratie et des Droits de l'Homme dans les PVD's et l'appui aux victimes de tortures et d'atteintes aux Droits de l'Homme justifient, sans doute, que l'on ait recours à l'expertise de la Commission et à sa capacité d'initiative en la matière.

Le Portugal remercie la Présidence et les partenaires pour toute l'attention qu'ils voudront consacrer au suivi de la position commune en objet et, compte tenu des échéances qui approchent (réunion ministérielle sous l'égide du SG des Nations Unies; réunion intra-timoraise, dont la date exacte n'a pas encore été fixée), souhaiterait connaître le plus rapidement possible leurs points de vue à cet égard.

COREU LIS
FIN DE TEXTE

DIRECÇÃO DE SERVIÇOS DE POLÍTICA EXTERNA E SEGURANÇA COMUM
23 OUT. 1996
SAÍDA
Processo N.º

DIFFUSION RESTREINTE

OBJET: COASI: TIMOR ORIENTAL: SUIVI DE LA POSITION COMMUNE DE L'UE

REF.: PESC/LIS 352

L'ESPAGNE REMERCIE LE PORTUGAL DE SON COREU DE REFERENCE, CONSIDERANT TRES UTILES SES COMMENTAIRES RELATIFS AU SUIVI DE LA POSITION COMMUNE DE L'UNION EUROPEENNE SUR LE TIMOR ORIENTAL.

POUR CE QUI EST DES DEMARCHES CONFIDENTIELLES PROPOSEES AU PLUS HAUT NIVEAU, L'ESPAGNE ESTIME QU'IL FAUT ANALYSER SOIGNEUSEMENT L'EFFET QUE CES DEMARCHES POURRAIENT AVOIR SUR LE GOUVERNEMENT INDONESIEN, IRRITE PAR LA RECENTE REMISE DU PRIX NOBEL DE LA PAIX A MONSEIGNEUR BELO ET A M. RAMOS-HORTA. UNE EVENTUELLE DEMARCHE, REALISEE DANS LES PROCHAINS JOURS, POURRAIT AVOIR L'EFFET NEGATIF D'UN DURCISSEMENT DU REGIME INDONESIEN LORS DES FUTURS POURPARLERS MINISTERIELS QUI SE TIENDRONT SOUS LES AUSPICES DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES. PAR CONSEQUENT, L'ESPAGNE EST D'AVIS QU'UNE TELLE DEMARCHE DEVRAIT ETRE AJOURNEE.

EN RELATION AUX ACTIONS SPECIFIQUES PROPOSEES, L'ESPAGNE CONSIDERE LES NUMERO 1 ET 3 COMME LES PLUS INTERESSANTES (RESPECTIVEMENT, PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE POLYCLINIQUE ET D'UN BATIMENT AYANT PLUSIEURS FONCTIONS DANS LA PAROISSE DE MOTAEL, A DILI, AINSI QUE LES PROJETS EN COURS DE LA CROIX ROUGE ET DE NOUVEAUX PROJETS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DU RAVITAILLEMENT EN EAU POTABLE).

FIN DE TEXTE
COREU MADRID
NNNN

DIFFUSION RESTREINTE

OBJET : COASI: TIMOR ORIENTAL: SUIVI DE LA POSITION COMMUNE DE L'UNION
REF. : PESC/LIS352

LA GRECE REMERCIE LE PORTUGAL POUR SON COREU EN REFERENCE ET VOUDRAIT EXPRIMER SON SOUTIEN POUR SA PROPOSITION DE FAIRE DE DEMARCHES CONFIDENTIELLES AUPRES DES AUTORITES INDONESIENNES CONCERNANT LES INITIATIVES EVOQUEES AUX POINTS A) ET B) DU COREU CI-MENTIONNE.

LA GRECE MARQUE AUSSI SON ACCORD POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS CONCRETES CONTRIBUANT AU RENFORCEMENT DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME AU TIMOR ORIENTAL ET A L'AMELIORATION SUBSTANTIELLE DE LA SITUATION DE SON PEUPLE.

COREU ATH
FIN DE TEXTE

NNNN